



DEPARTEMENT DE LA HAUTE-SAVOIE  
-----  
COMMUNE DE ONNION  
-----  
COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 26 JANVIER 2021  
NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE = 15  
-----

L'an DEUX MILLE VINGT ET UN, le 26 JANVIER, le Conseil Municipal, convoqué en session ordinaire le 22 JANVIER 2021, s'est réuni en Mairie d'Onnion, sous la présidence de M. BERTHIER Allain, Maire, et en présence de Mmes et MM :

VELAT Jocelyne	GERVAIS Jean-Claude
PAPI Guillaume	CHARDON Brigitte
GRIVAZ Isabella	PIGNEUR Alexis
DUPERRON Anne	JADOT Jean-Noël
ARMINJON Dominique	BOSSON Hugues
DECKER Caroline	

**Absents représentés :** OBERSON Jean-François par BERTHIER Allain  
GOMEZ-GARCIA Sabine par BERTHIER Allain  
PIGNEUR Alexis à DUPERRON Anne  
HERICHER Josselin à PAPI Guillaume

**Secrétaire de la Séance :** BOSSON Hugues

Le maire, Monsieur Allain Berthier prend la parole à 19h et remercie les élus pour leur participation. Reprenant le compte-rendu du précédent conseil municipal, aucune remarque à faire valoir.

#### Tarifs cantine scolaire.

Les tarifs de la cantine scolaire ont été révisés sous la précédente mandature (22 mai 2018), Monsieur le Maire nous informe qu'il serait bon de les réactualiser, considérant la part importante prise en charge par la mairie, **pour chaque repas journalier** en matière des frais de gestion du personnel (soit environ 3.94€).

- Une première proposition, portant sur une augmentation de 30 centimes :  
**Pour 3                      Contre 12**
- Une augmentation de 20 centimes portant ainsi le tarif unique de 5.70 € à 5, 90 € :  
**Pour 9                      Contre 5**
- Proposition de 9€ au lieu de 8.70€ pour le repas adulte et les repas commandés hors délai :  
**Pour Tous**
- Proposition pour fixer le tarif garderie à 2.40 € (contre 1.80 €) pour les enfants ayant des prescriptions alimentaires :  
**Pour 14                      Contre 1**

#### Convention de partenariat « label écoles numériques 2020 ».

Lors d'une précédente séance, le conseil avait décidé de solliciter une aide financière afin de moderniser le matériel informatique du groupe scolaire. Monsieur le Maire rappelle que le montant maximum de la subvention est celui validé dans le projet déposé et rappelé dans l'article 5. Il représente au maximum 50 % de la dépense engagée avec un plafond maximum de 7 000 Euros par école.

Une demande a été faite pour un montant de 12 363 € (matériel informatique et logiciel de gestion).

<b>TOTAL 12 363 Euros</b>	<b>6 181,50 Euros pris en charge par la commune</b>	<b>6 181,50 Euros pris en charge par l'Etat</b>
---------------------------	---	---

**Afin d'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat « label écoles numériques 2020 ».  
**Pour : Tous**

### **Remboursement des frais de mission des élus.**

Les élus peuvent bénéficier de remboursement de frais de mission parmi lesquels le remboursement des frais kilométriques (barème lié à la puissance fiscale de leur véhicule), frais de péage, frais de parking, frais de bouche ainsi que les frais de garde pour leurs jeunes enfants. **Tous pour**

*20h15 - Arrivée de Madame Isabella GRIVAZ.*

### **Entretien et financement de voirie et de canalisation d'eau pluviale.**

Une convention a été établie avec le Conseil Département afin de bénéficier d'une aide financière dans la réalisation de travaux sur la voie publique (sécurisation de l'entrée du bourg par le remplacement d'une canalisation d'eau pluviale sur les RD 26 et RD 190).

Une partie de ces travaux pouvant être pris en charge par le Département, il convient de signer une convention d'entretien et de financement. **Tous pour**

### **Compte 6332 et compte 658821.**

Le compte 6332 « fêtes et Cérémonies » énumère tout ce qui a trait aux activités festives de la commune, telles que les dépenses liées au 14 juillet, le repas pour nos aînés une fois l'an ainsi que les colis de Noël, les bouquets de fleurs pour les cérémonies de mariages etc. **Tous pour**

Le compte 658821 « secours d'urgence » concerne des dépenses liées au CCAS. Il est important de bien lister les postes de dépenses à intégrer. **Cette délibération est reportée** ; un travail en amont doit être mené avec les membres du CCAS.

### **Piscine communale, crèche, traversée du chef-lieu : accord de principe concernant ces 3 projets.**

Monsieur le Maire rappelle qu'il serait important d'obtenir un soutien financier de la part de la CC4R dans le cadre de travaux importants :

- **Piscine communale** : des travaux importants sont nécessaires avant la réouverture de la piscine municipale. En effet des fissures apparaissent sur les bassins et l'intérieur du bâtiment a besoin d'une bonne remise à niveau (problème de ventilation). Madame DUPERON Anne, Messieurs OBERSSON Jean-François, PIGNEUR Alexis et HERICHER Josselyn, membres de la commission piscine, se chargent de procéder au recensement des travaux et à l'évaluation chiffrée. Monsieur Jean-Noël JADOT souligne que la piscine est une infrastructure très plébiscitée par les vacanciers. Anne souligne que la clientèle vient aussi bien de Fillinges que de Samoëns ou Mieussy.

Monsieur le Maire insiste sur l'importance d'une piscine. Il rappelle aussi que la collectivité recherche un nouvel opérateur pour le village vacances ;

- **La crèche** : mise à disposition d'un terrain communal pour la construction de la nouvelle crèche dont les coûts seraient supportés par la CC4R ;
- **Traversé du chef-lieu** : il reste à réaliser la troisième tranche.

Madame Caroline DECKER s'interroge quant à la participation de la CC4R sur nos 3 grands projets. A son sens, si l'EPCI retient 1 projet elle doute que 3 projets soient retenus. **Tous pour**

### **Problème de discipline à la cantine scolaire.**

Monsieur le Maire évoque les graves problèmes de discipline et des comportements inadéquats de la part de certains élèves à l'encontre de la responsable de la cantine scolaires. Les parents et les enfants vont être conviés à un entretien avec Monsieur le Maire. L'ensemble des élus marque sa très forte réprobation à de tels agissements et assure l'agent du soutien nécessaire en lui renouvelant la confiance accordée.

*Départ de M. Josselin HERICHER à 21h20.*

#### **RPQS – Adoption du rapport sur le prix et la qualité du service d'eau potable 2019.**

Monsieur le Maire rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) impose la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service (RPQS) d'eau potable. Même si la compétence est passée au SRB le 1<sup>er</sup> janvier 2020, il convient de valider ce rapport qui est antérieur. **Tous pour**

#### **Plan de formation mutualisé au profit des agents des collectivités du territoire.**

À la suite de la demande de plusieurs collectivités, le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Haute-Savoie (CDG74) et le Centre National de la Fonction Publique Territoriale (CNFPT) ont conduit un projet d'accompagnement à la rédaction d'un plan de formation mutualisé sur le territoire n° 2 « Haut-Chablais ».

**Tous pour**

#### **Classement d'une section en agglomération : route départementale 226 - Laitraz.**

Par suite d'une demande de travaux, à l'initiative d'un administré, portant sur l'aménagement d'une rampe d'accès sécurisée par une barrière sur la route, le Conseil Départemental consulté pourrait valider le projet si le hameau est classé en agglomération. La circulation passerait ainsi à 50km/h contre 80km/h actuellement. L'entretien de la voirie restant à la charge du Département. **Tous pour**

#### **DPU.**

La Commune d'Onnion a été destinataire de HUIT (8) Déclaration d'Intention d'Aliéner (DIA) . Pour SEPT (7) d'entre elles, la commune ne préemptera pas. Cependant la commune entend préempter le bien non-bâti situé à Vers Baz, cadastré section A 1826, d'une superficie totale de 00ha 01a 15ca, appartenant à Madame MEYNET Fernande et ses enfants PELLET-LANGLAIS Frédéric et PELLET-LANGLAIS Fabienne. Situé en bordure de la route départementale 26, il s'avère nécessaire d'acquérir ce bien afin de poursuivre la sécurisation de la traversée du chef-lieu.

#### **Proposition d'acquisition d'une licence IV.**

Mr Chevrier Yvon de « l'Accueil Savoyard » vend sa licence IV de débit de boisson. Proposition est faite de l'acheter.

**Tous contre**

Au vu de ce qui précède, Monsieur le Maire mentionne que le Conseil Municipal doit se prononcer sur le transfert de cette licence vers une autre commune du département.

**Tous pour**

## **Comptes rendus des réunions auprès des différents EPCI et Syndicats.**

Madame Jocelyne VELAT, maire adjointe, rappelle que trois mini-séminaires vont être organisés par le SCOT Cœur de Faucigny afin de partager et amender le PADD (futur Projet d'Aménagement Stratégique). Ces mini -séminaires (d'une quarantaine de personnes) sont ouverts à l'ensemble des élus du territoire.

Monsieur le Maire, Mesdames Brigitte CHARDON, Dominique ARMINJON, Monsieur Jean-Claude GERVAIS indiquent que les réunions du Syndicat des Brasses sont régulières. Ils y participent avec assiduité et se montrent tous inquiets quant aux finances de ce SIVU.

## **Actualités communales – Questions diverses.**

Monsieur le Maire évoque la responsabilité des maires qui se trouve renforcée par suite des lois sur la décentralisation et notamment la [loi engagement et proximité du 27 décembre 2019](#) qui renforce les pouvoirs de police des maires.

Une plus grande responsabilité est demandée aux élus qui, parfois, n'ont pas la connaissance suffisante pour apporter une réponse adéquate aux cas litigieux. C'est ainsi qu'il souhaite être déchargé de certaines formalités comme la DAACT (Déclaration Attestant l'Achèvement et la Conformité des Travaux). Des discussions sont en cours avec la CC4R. **Les élus sont très favorables à ce projet.**

Madame Jocelyne VELAT, maire adjointe en charge de l'urbanisme souhaite que, dans le cadre des contentieux d'urbanisme, la CC4R apporte son aide à la collectivité ; l' EPCI ne peut pas s'en tenir qu'à l'instruction des permis.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de l'envoi de carte de vœux en son nom et celui du Conseil Municipal à tous les habitants de la commune. Le coût prévu à cet effet sera de 250€ pour l'imprimerie et 180€ de frais de postage (après négociations).

Monsieur le Maire fait part du changement de la dénomination de l'entreprise Colas Auvergne Rhône-Alpes qui devient Colas France. Il rappelle que nous avons, avec cette société, un marché à bons de commande portant sur l'entretien de la voirie communale.

Madame Brigitte CHARDON s'inquiète de toutes ces nouvelles constructions : les ressources en eau sont-elles suffisantes, les infrastructures sont-elles adaptées afin d'accueillir tous ces nouveaux résidents ? Monsieur le Maire indique que d'importantes réhabilitations sont en cours et pourront ainsi accueillir plusieurs familles. En outre le maillage concernant le réseau d'eau potable et l'assainissement est effectif. Il rappelle que si les réseaux sont insuffisants, ou inadaptés, un PC est refusé.

- L'ordre du jour apuré, la séance est levée à 23h30.

